

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
Pour l'occupation du domaine public portuaire**

Objet :

Le Grand Port Maritime de la Martinique met à disposition des hangars et terre-pleins sur la zone de l'Hydrobase et appelle les entreprises intéressées à candidater.

Le présent avis est publié conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Caractéristiques principales de l'occupation :

Désignation occupation	Référence Tarif	Date de disponibilité	Durée AOT
1 Hangar (H1) 150 m2 + 614 m2 de TP associé	1120 2130	20/05/2023	2 à 4 ans
1 Hangar (H1) constitué par : - RDC : hangar 294 m2 + locaux techniques 161,88 m2 + bureaux 48 m2 +15 pl stationnement - Etage : bureau 130 m2 + locaux techniques 85,80 m2	1130 1220 1230	01/06/2023	2 à 4 ans

- Localisation sur la zone de l'HYDROBASE;
- Les occupants de ces espaces doivent se conformer aux modalités d'accès au terminal de l'Hydrobase;
- Redevance domaniale correspondant au tarif 1120, 1130, 1220, 1230 et tarif Terre-plein 2130 du barème des services commerciaux (<https://www.martinique.port.fr/tarifs-portuaires.aspx>);
- Occupation temporaire, précaire et révocable en application du code général de la propriété des personnes publiques.

Critères d'attribution :

Activité : Entreprise réalisant import-export marchandise (Martinique-Guadeloupe- autres)	40%
Métier : Transporteur	30%
Non débiteur du GPMLM	30%

Modalités de réponse :

Toute candidature doit être adressée impérativement par courriel au Service des Affaires Juridiques et institutionnelles : saji@martinique.port.fr.

Documents à transmettre :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé ;
- Les références professionnelles ;
- Les attestations d'assurance ;
- L'extrait Kbis.

Date limite de réception des candidatures : 3 avril 2023 à 12h.